



## DECISION

DEC21009

### *Marché 2017.12.MS.BAT : Contrat d'entretien et de maintenance de chaudières individuelles – Avenant n° 1*

Le Maire de Nort-sur-Erdre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R 2123-4 à R 2123-6, R 2131-12, R 2131-13 et R 2131-18,

Vu la délibération du 15 décembre 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la notification du marché en date du 31/10/2017 à l'entreprise SAS ENGIE HOME SERVICES (35577) pour un montant de 2 703,00 € HT, soit 3 243,60 € TTC,

### D É C I D E

**Article 1 :** Une chaudière a été ajoutée au contrat, afin qu'ENGIE HOME SERVICES puisse l'entretenir. Le coût d'entretien d'une chaudière supplémentaire est de 79,50 € HT, soit 95,40 € TTC.

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un acte. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

Fait à Nort-sur-Erdre,  
le 25 février 2021

Le Maire,  
Yves DAUVÉ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié à la Mairie le 1 MARS 2021